

# L'ASSURANCE CHÔMAGE

---

## DOSSIER DE RÉFÉRENCE DE LA NÉGOCIATION

*Novembre 2018*

---

# CHIFFRES CLÉS

## DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

### EN 2017

---

**1,6** million d'employeurs cotisent

**36,4** milliards d'euros de **recettes**, essentiellement issues des contributions sur les salaires  
(en 2018, 9,6 milliards d'euros feront l'objet d'une compensation)

**17,1** millions de **salariés** sont affiliés

**3,6** millions d'**inscrits** à Pôle emploi bénéficient d'un droit Assurance chômage

**60%** de **bénéficiaires** environ chez les demandeurs d'emploi de catégorie ABC de Pôle emploi

**39,9** milliards d'euros de **dépenses**, dont 85% financent les allocations chômage

# LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

|  |    |
|--|----|
| Profil des allocataires                                  | 60 |
| Calcul de l'allocation et indemnisation des allocataires | 66 |
| Les allocataires en formation                            | 72 |
| Les allocataires créateurs d'entreprise                  | 78 |
| Les intermittents du spectacle (annexes 8 et 10)         | 82 |
| Les frontaliers  | 85 |

## Présentation

Cette partie décrit les principales caractéristiques de la population des allocataires de l'Assurance chômage, avec un éclairage sur quelques publics particuliers : les allocataires en formation, les créateurs d'entreprise et les intermittents du spectacle.

### Quelques repères

- 45 % des allocataires indemnisés sont au chômage après un CDD ou une mission d'intérim
- La moitié des allocataires ont été affiliés à l'Assurance chômage, en tant que salariés, durant 2 ans ou plus
- Les sortants d'indemnisation ont en moyenne « consommé » 67 % de leur droit au chômage
- 33 % des sortants d'indemnisation sont arrivés à la fin de leur droit
- Le salaire de référence médian est d'environ 1 300 € net mensuel
- L'allocation médiane est de 950 € net mensuel
- Au niveau du SMIC, le taux de remplacement brut est de 64 % du salaire.

### Concernant les allocataires en formation

On recense environ 250 000 entrées en Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF) par an, en moyenne 90 000 indemnisés en fin d'année, pour des dépenses d'indemnisation d'1Md€ environ, soit 3 % des dépenses de l'Unédic (hors « plan 500 000 » ou PIC). Cette population est plus féminine, plus jeune et plus diplômée que la moyenne des allocataires. Le taux d'accès à la formation diminue avec l'âge : il est inférieur à 6 % à partir de 55 ans.

L'entrée en formation a lieu près d'un an en moyenne après l'inscription à Pôle emploi, avec un pic d'entrées en formation sur le mois de septembre. Les périodes indemnisées en AREF sont de 4 mois en moyenne. Le taux d'accès à l'emploi six mois après la formation est de l'ordre de 56% et stable sur les années récentes. Il est de 30 % pour le retour à l'emploi durable.

### L'Assurance chômage accompagne la création d'entreprise

- soit par le versement sous forme de capital d'une partie des allocations restant dues (ARCE),
- soit en permettant le « cumul » entre l'allocation et le revenu d'une activité non salariée.

Environ 35 000 allocataires en 2017 ont bénéficié de l'ARCE et leur nombre a été divisé par 2 depuis 2011. La dépense d'allocation associée est aujourd'hui d'environ 500 M€. Une enquête de 2013 montrait que 12 % seulement des bénéficiaires de l'ARCE sont à nouveau à la recherche d'un emploi 2 ans après avoir créé ou repris leur entreprise.

Parallèlement à la baisse du nombre de bénéficiaires de l'ARCE, un nombre croissant d'allocataires créateurs d'entreprise utilisent le cumul revenu d'activité-allocation pour accompagner, sur la durée, la montée en charge de leur entreprise.

### Concernant les intermittents

En 2017, environ 120 000 intermittents du spectacle ont perçu au moins une allocation d'assurance chômage. Ils se répartissent en nombre égal entre artistes et techniciens.

# LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

## **Profil des allocataires**

Calcul de l'allocation et indemnisation des allocataires

Les allocataires en formation

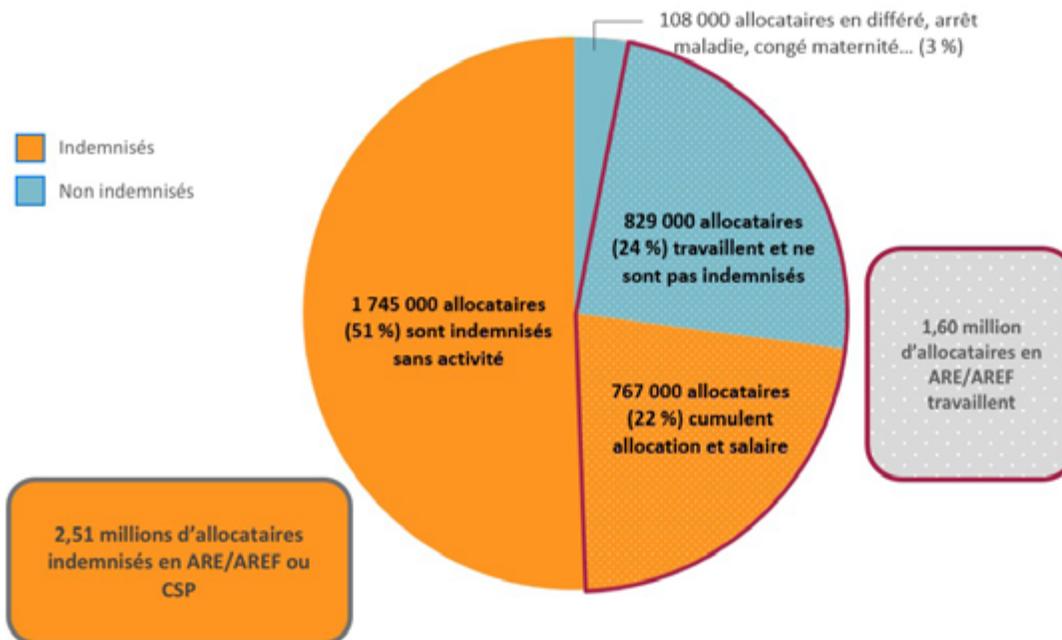
Les allocataires créateurs d'entreprise

Les intermittents du spectacle (annexes 8 et 10)

Les frontaliers

## LES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

3,5 MILLIONS D'ALLOCATAIRES INDEMNISABLES PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE AU 30 JUIN 2016, DONT PRÈS DE LA MOITIÉ TRAVAILLENT



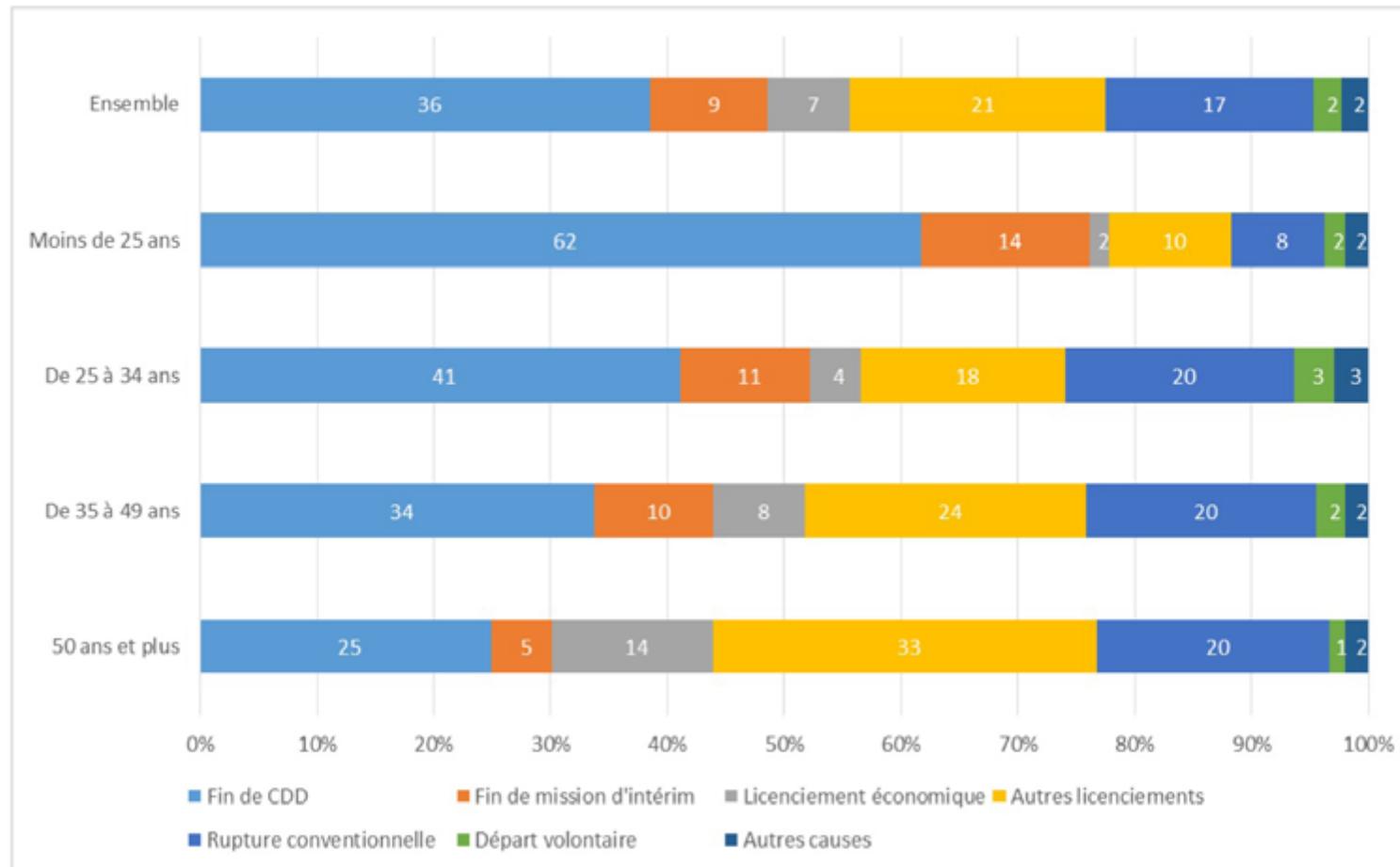
**Source :** Fichier National des Allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup>.

**Champ :** allocataires indemnisables par l'Assurance chômage au 30 juin 2016, France entière.

**Note :** les bénéficiaires du CSP qui ne sont pas indemnisés en fin de mois du fait qu'ils travaillent ne sont pas comptabilisés avec les allocataires de l'ARE/AREF qui travaillent car ils ne sont pas soumis aux mêmes règles de cumul allocation-salaire. Ils sont comptabilisés parmi les 108 000 allocataires qui ne sont pas indemnisés pour d'autres raisons.

## 45 % DES ALLOCATAIRES INDEMNISÉS SONT AU CHÔMAGE APRÈS UN CDD OU UNE MISSION D'INTÉRIM

Répartition des allocataires par motif de fin de contrat de travail, selon l'âge



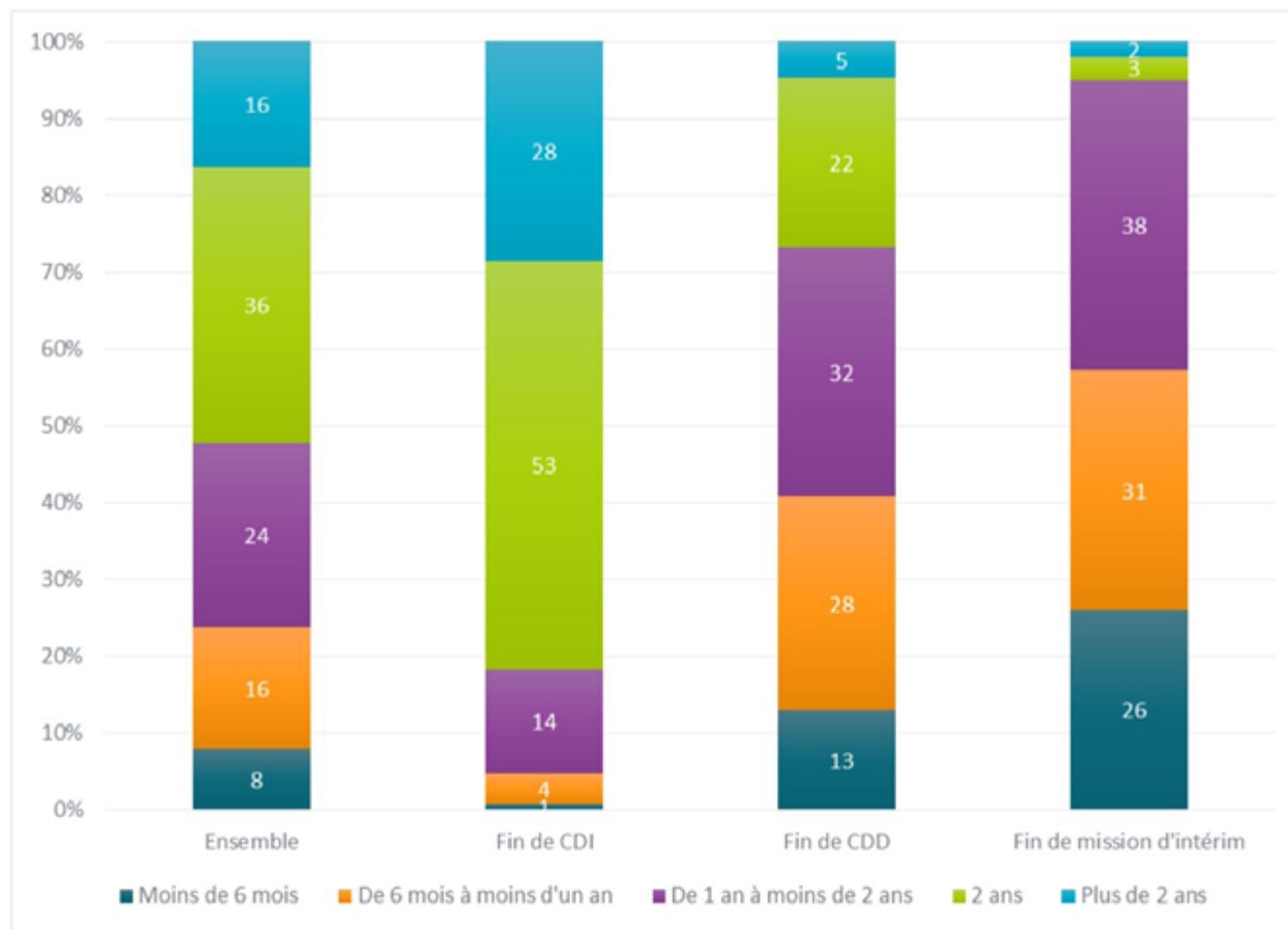
Source : Fichier National des Allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup>

Champ : allocataires indemnisés par l'Assurance chômage au 30 juin 2017, observés avec 1 an de recul, France entière

Lecture : 36% des allocataires au 30 juin 2017 sont indemnisés suite à une fin de CDD. Ils sont 62 % parmi les moins de 25 ans.

## LA MOITIÉ DES ALLOCATAIRES ONT UNE DURÉE D'AFFILIATION DE 2 ANS OU PLUS

Répartition des allocataires par durée de droit, selon le motif de fin de contrat de travail



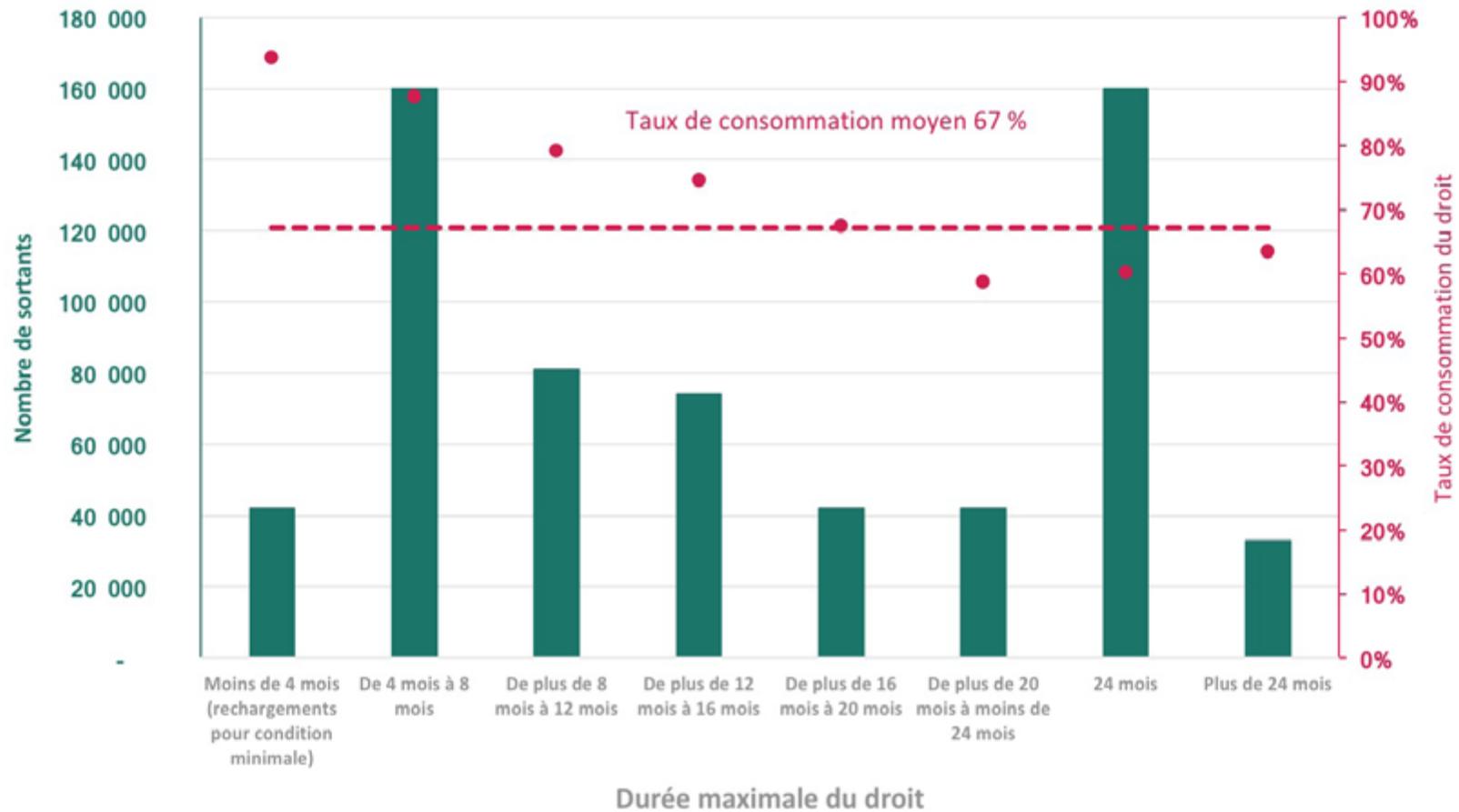
**Source :** Fichier National des Allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup>

**Champ :** allocataires indemnisés par l'Assurance chômage au 30 juin 2017, observés avec 1 an de recul, France entière

**Lecture :** 8 % des allocataires indemnisés au 30 juin 2017 ont un droit d'une durée maximale de moins de 6 mois. Ils sont 26 % parmi les allocataires indemnisés suite à une mission d'intérim.

## LES SORTANTS DE DROIT ONT CONSOMMÉ EN MOYENNE 67 % DE LEUR DROIT

Taux de consommation de droit en fonction de la durée maximale du droit



**Source :** Fichier National des Allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup>

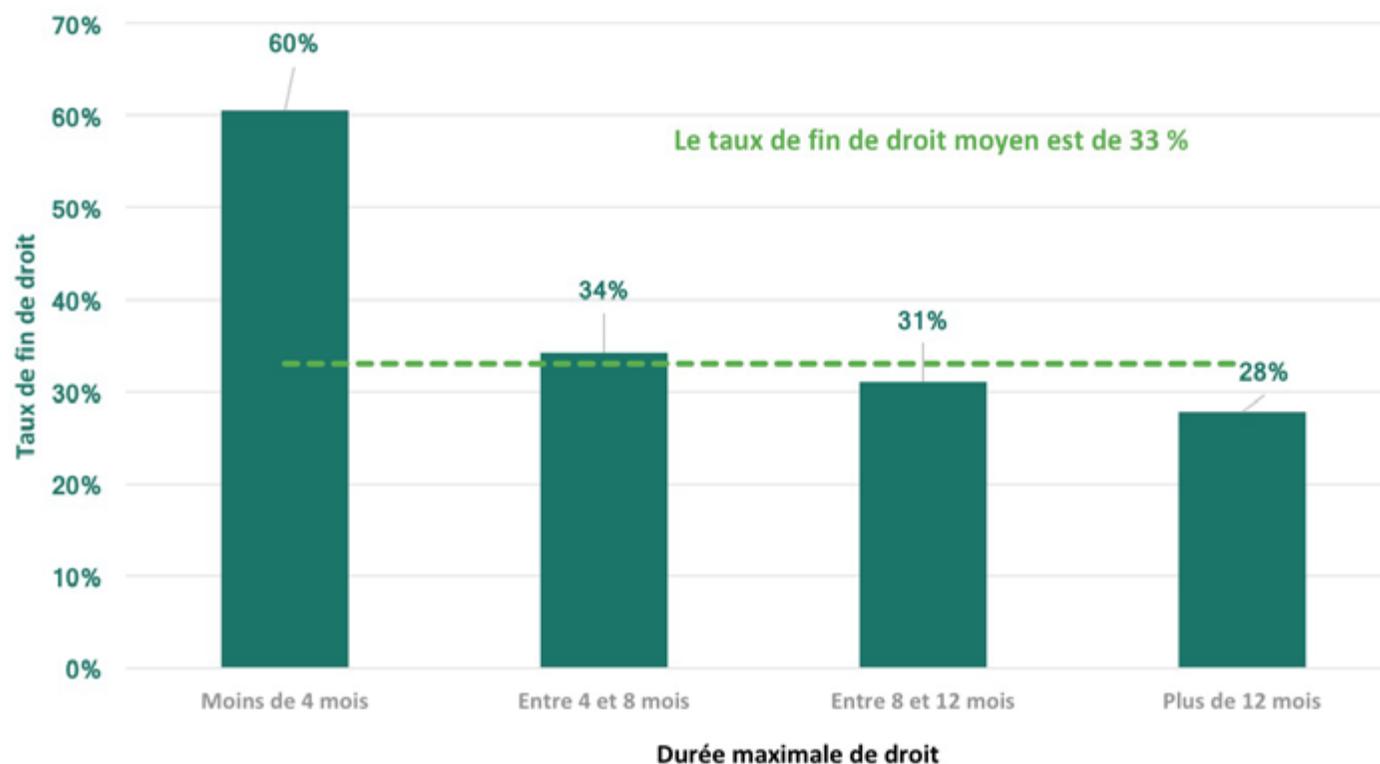
**Champ :** sortants de droit au 4<sup>e</sup> trimestre 2016, hors annexes 8 et 10. France entière.

**Lecture :** 160 000 allocataires indemnisés par l'Assurance chômage (en vert, échelle de gauche) et dont la durée maximale d'indemnisation est de 4 à moins de 8 mois ont perçu 88 % de l'intégralité de leur droit (en rouge, échelle de droite).

## 33 % DES SORTANTS AU 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015 SONT ARRIVÉS À LA FIN DE LEUR DROIT

La fin de droit se définit comme un épuisement du droit (consommation de l'intégralité du droit) qui n'est pas suivi par un rechargement.

Part des allocataires atteignant la fin de droit, selon la durée maximale du droit



*Source* : Fichier National des Allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup>, version d'août 2018.

*Champ* : sortants de droit au 4<sup>e</sup> trimestre 2015, hors annexes 8 et 10. France entière.

*Lecture* : au 4<sup>e</sup> trimestre 2015, 60 % des sortants d'indemnisation avec un droit de moins de 4 mois sont arrivés à la fin de leur droit. Au total, au 4<sup>e</sup> trimestre 2015, 33 % des sortants d'indemnisation sont arrivés à la fin de leur droit.

# LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Profil des allocataires

## **Calcul de l'allocation et indemnisation des allocataires**

Les allocataires en formation

Les allocataires créateurs d'entreprise

Les intermittents du spectacle (annexes 8 et 10)

Les frontaliers

## UNE ALLOCATION JOURNALIÈRE CALCULÉE À PARTIR DU SALAIRE JOURNALIER DE RÉFÉRENCE (SJR)

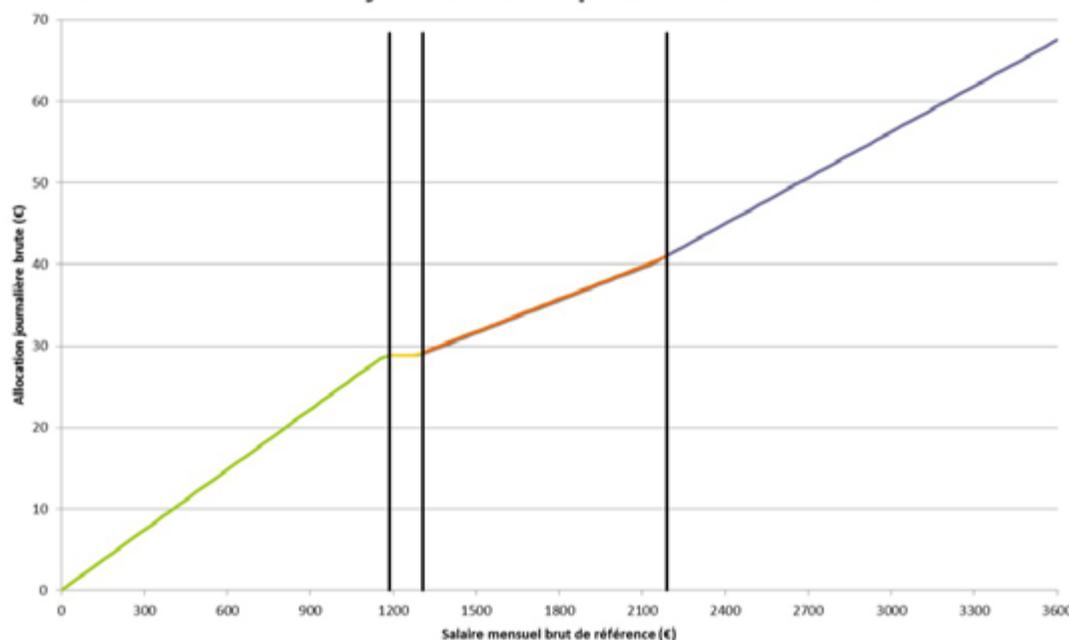
Le montant journalier de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est égal au résultat le plus favorable de l'une des formules ci-après, à partir du salaire journalier de référence (SJR) :

- 40,4 % du salaire SJR + une partie fixe (11,92 € au 1<sup>er</sup> juillet 2018),
- 57 % du SJR.

Il ne peut ni excéder 75 % du SJR, ni être inférieur à une allocation minimale (29,06 € au 1<sup>er</sup> juillet 2018).

Pour les personnes qui travaillaient à temps partiel, le calcul de l'allocation tient compte d'un coefficient de temps partiel qui s'applique à la partie fixe et à l'allocation journalière minimale.

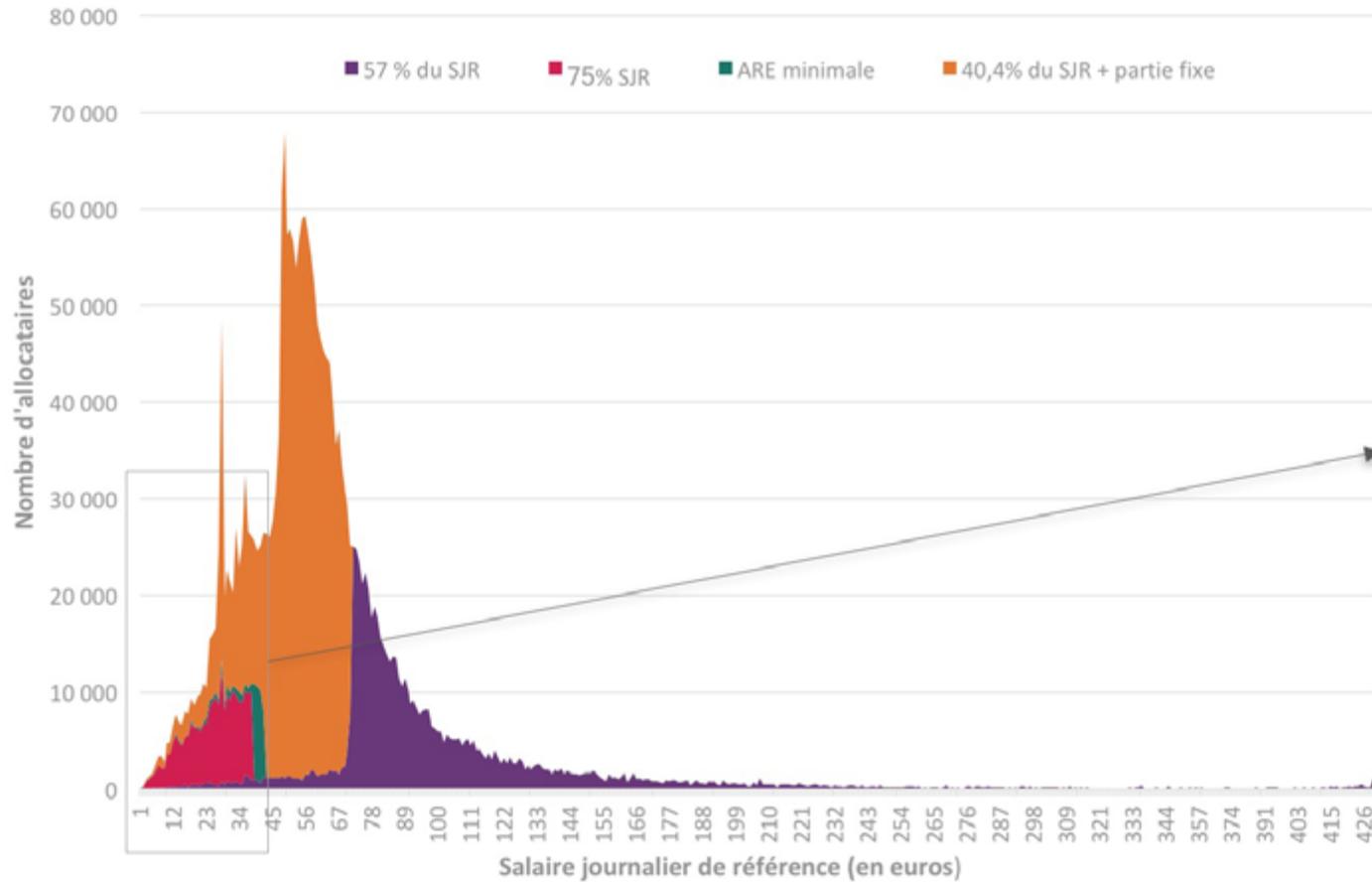
Calcul de l'allocation journalière à partir du salaire de référence



Ces formules ne s'appliquent pas aux allocataires relevant des annexes 8 et 10, ni aux bénéficiaires du CSP qui perçoivent l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

## RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES SELON LEUR SALAIRE DE RÉFÉRENCE ET LA FORMULE DE CALCUL

Allocataires indemnisés en ARE au 31 décembre 2017, selon le salaire journalier de référence (SJR)  
et la formule de calcul de l'ARE



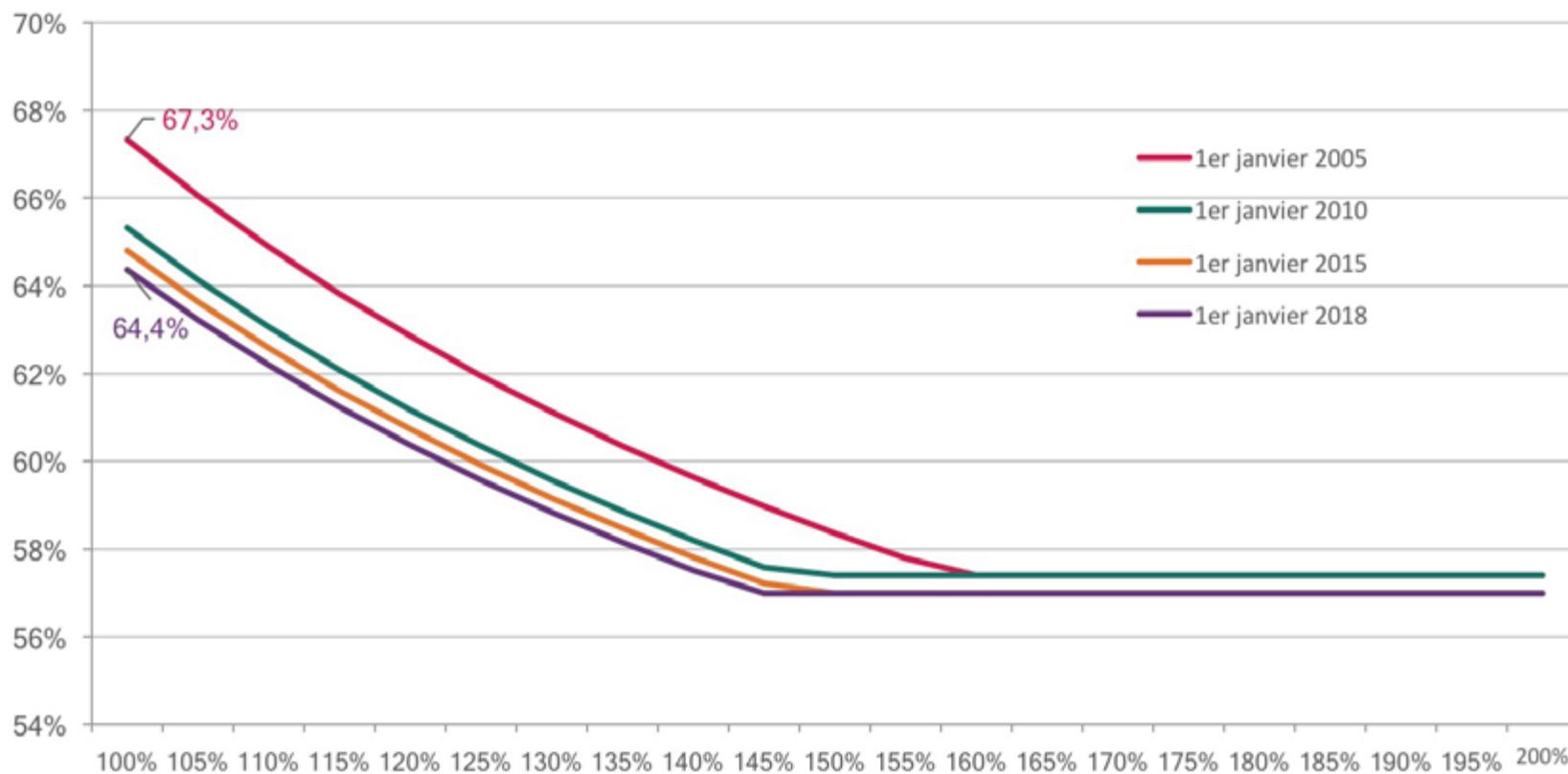
Pour cette population (SJR brut < 45 €), la diversité des formules s'explique par la prise en compte du coefficient à temps partiel dans le calcul

Source : FNA, échantillon au 40<sup>e</sup>

Champ : allocataires indemnisés en ARE au 31 décembre 2017, hors annexes 8 et 10, France entière

## TAUX DE REMPLACEMENT BRUT

Taux de remplacement brut en fonction du salaire exprimé en % du Smic (base 35 heures)



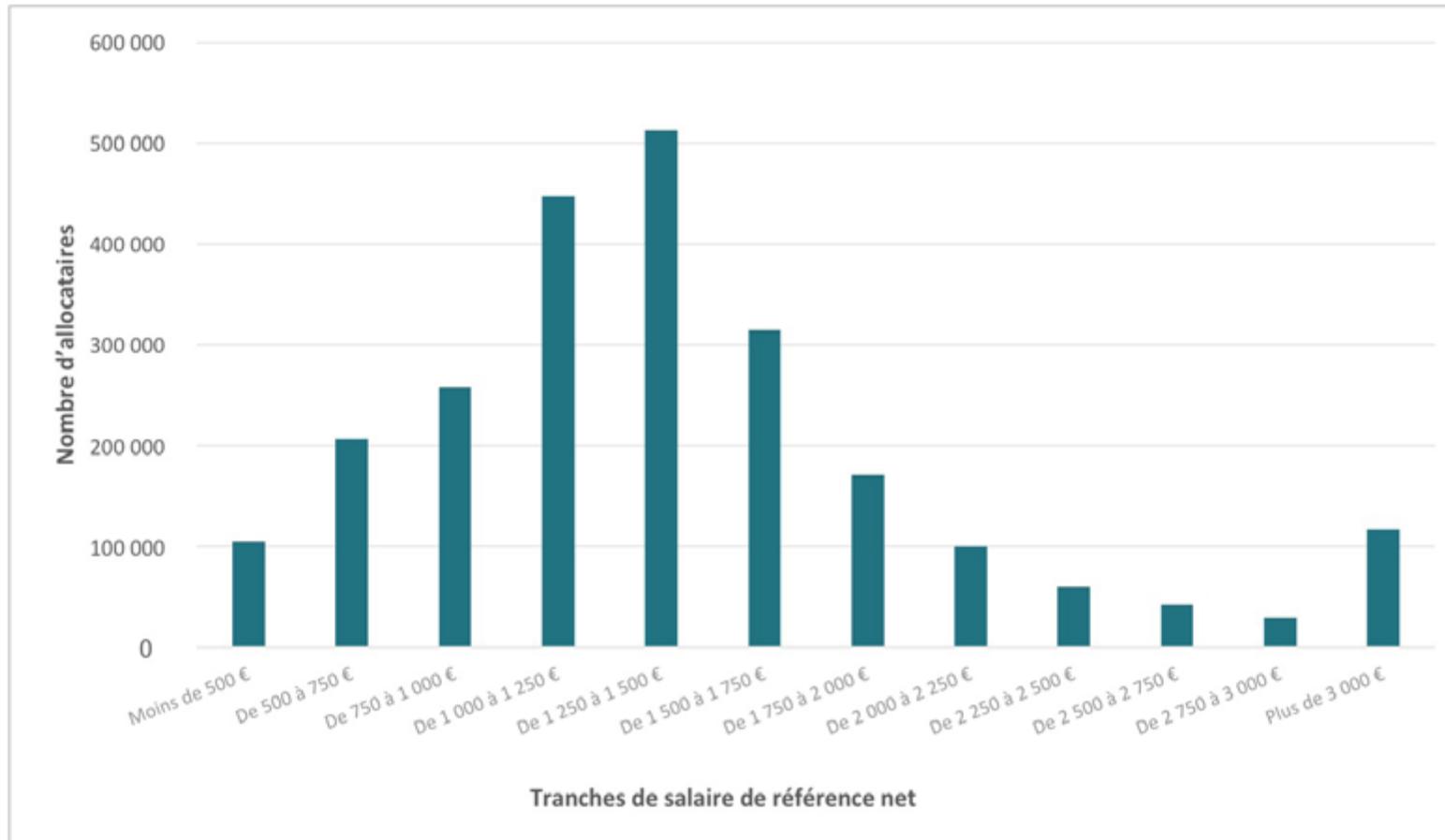
Source : Unédic

Lecture : au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les allocataires qui ont perdu un emploi au niveau du Smic ont un taux de remplacement brut moyen de 67,3 %. Ce taux de remplacement est de 64,4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## SALAIRE DE RÉFÉRENCE DES ALLOCATAIRES

Le salaire de référence médian mensuel est d'environ 1 300 € net en juin 2016.

Nombre d'allocataires selon le salaire de référence net



**Source :** Fichier national des allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup>.

**Champ :** allocataires en cours d'indemnisation à l'Assurance chômage au 30 juin 2016, hors intermittents du spectacle, hors CSP, France entière hors Mayotte.

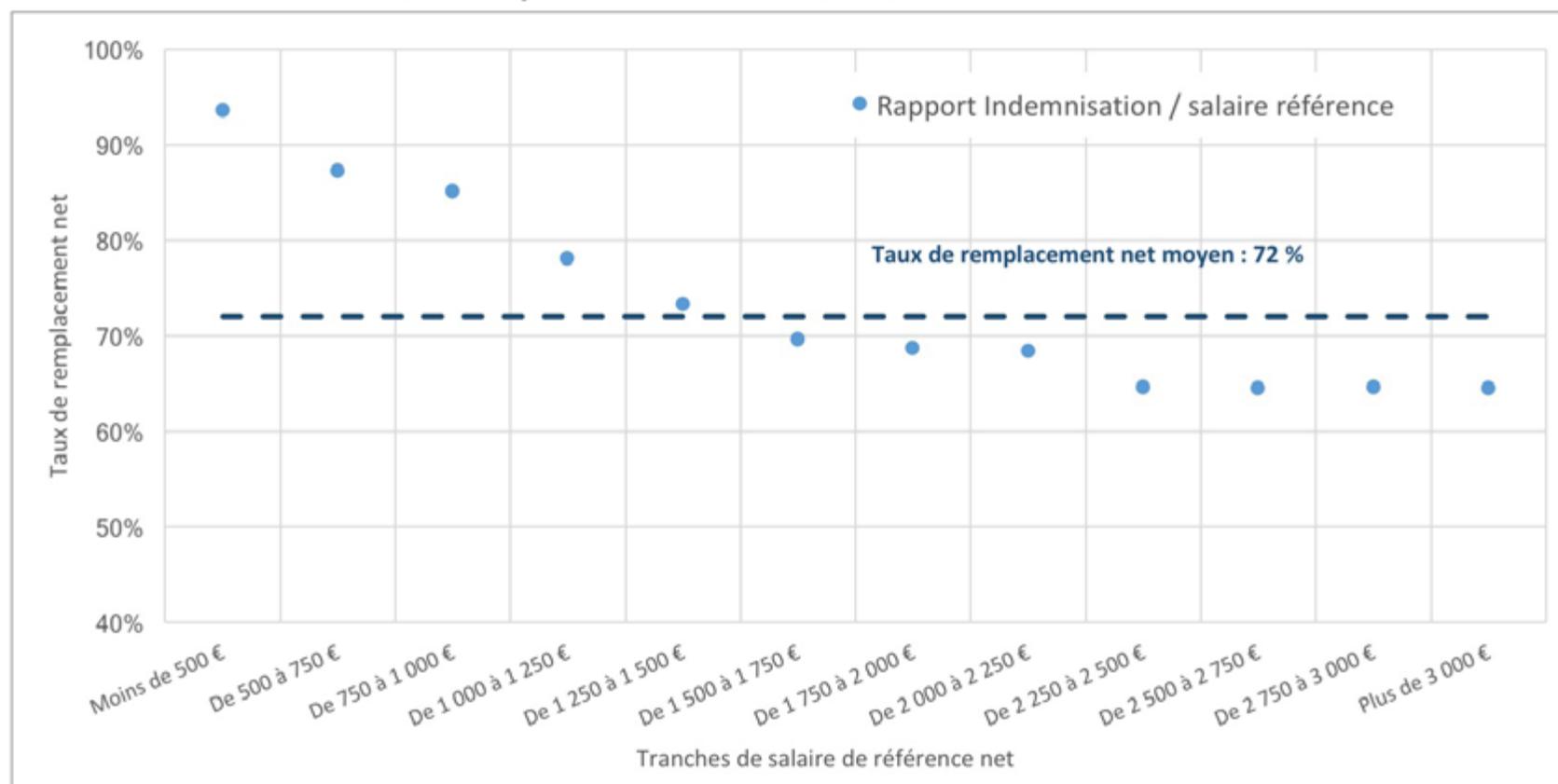
**Lecture :** 512 560 allocataires indemnisés au 30 juin 2016 percevaient un salaire de 1 250 € à 1 500 € net avant l'ouverture de droit.

## TAUX DE REMPLACEMENT NET

Le taux de remplacement net moyen est de 72 % en juin 2016.

Le taux de remplacement net est le rapport entre l'allocation journalière nette et le salaire journalier de référence net ayant permis l'ouverture de droit.

Taux de remplacement net selon le salaire de référence net



**Source :** Fichier national des allocataires, échantillon au 10<sup>e</sup>.

**Champ :** allocataires en cours d'indemnisation à l'Assurance chômage à fin juin 2016, hors intermittents du spectacle, hors CSP, France entière hors Mayotte.

**Lecture :** les allocataires indemnisés au 30 juin 2016 percevant un salaire de 1 250 € à 1 500 € net avant l'ouverture de droit ont un taux de remplacement net de 72 %.

# LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Profil des allocataires

Calcul de l'allocation et indemnisation des allocataires

## **Les allocataires en formation**

Les allocataires créateurs d'entreprise

Les intermittents du spectacle (annexes 8 et 10)

Les frontaliers

## LES ALLOCATAIRES INDEMNISÉS EN AREF

*L'AREF ou ARE-Formation est l'allocation versée aux allocataires de l'Assurance chômage qui réalisent une formation inscrite dans leur plan personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Son montant est équivalent à celui de l'allocation d'aide au retour l'emploi (ARE).*

- ▶ **Courant 2017, 254 000 allocataires sont entrés en formation (entrés en AREF). Fin 2017, environ 87 400 allocataires perçoivent l'AREF, soit 3 % des allocataires indemnisés.**
- ▶ Sous l'effet du « plan 500 000 », lancé en 2016 et prolongé sur 2017, le nombre d'allocataires entrés et indemnisés en AREF a fortement augmenté.

### Allocataires entrant en AREF et allocataires indemnisés en AREF

|  | 2012    | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    | 2017    |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Allocataires <i>entrant</i> en AREF            | 190 800 | 184 900 | 198 200 | 213 200 | 321 300 | 254 000 |
| Allocataires indemnisés en AREF à fin décembre | 77 000  | 75 300  | 77 700  | 78 800  | 111 100 | 87 400  |

*Pour les allocataires entrant en AREF :*

**Source :** FNA, échantillon au 10<sup>e</sup>. **Champ :** allocataires entrant en AREF l'année N, France entière.

*Pour les allocataires à fin décembre :*

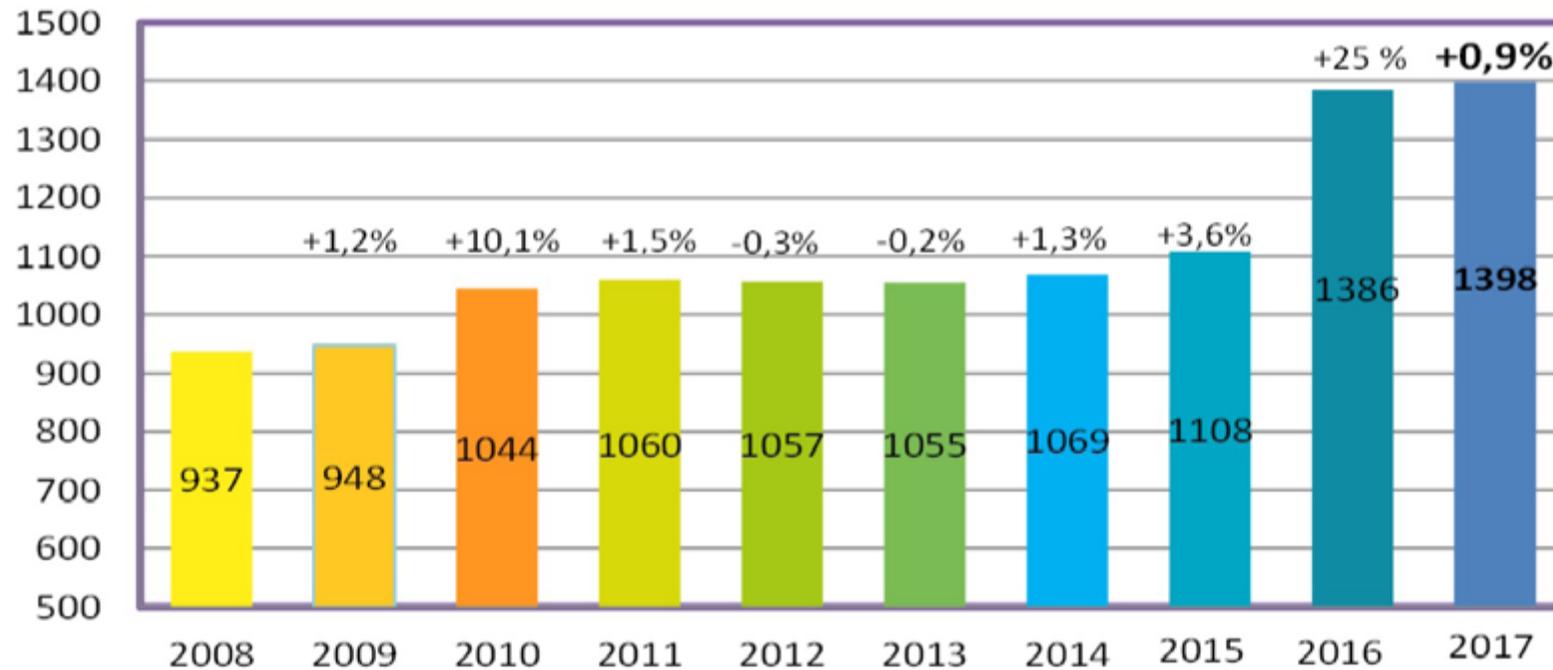
**Source :** Pôle emploi (séries de septembre 2018), données CVS. **Champ :** allocataires indemnisés au 31 décembre, France entière.

## LES DÉPENSES D'ALLOCATIONS DESTINÉES À LA FORMATION

De 2010 à 2015, les dépenses d'AREF représentent 1,0 à 1,1 Md€ chaque année, soit environ 3 % des dépenses de l'Unédic.

Sous l'effet du « plan 500 000 », les dépenses ont fortement augmenté en 2016 et 2017, passant à environ 1,4 Md€ par an (4 % des dépenses totales).

Montants et évolutions des dépenses annuelles d'AREF



Source : Unédic, données comptables

## ALLOCATAIRES INDEMNISÉS EN AREF

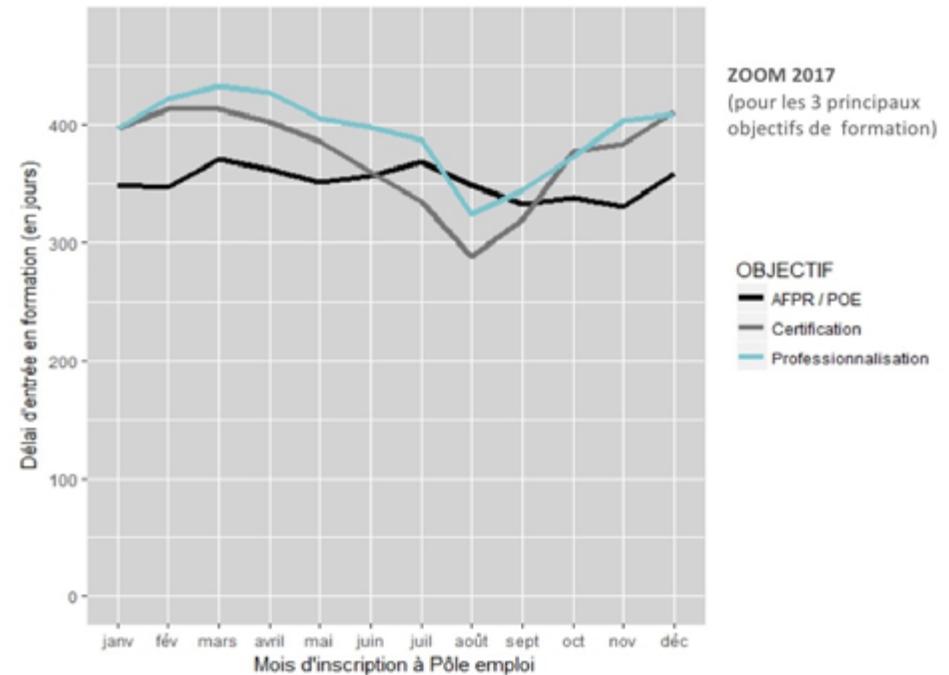
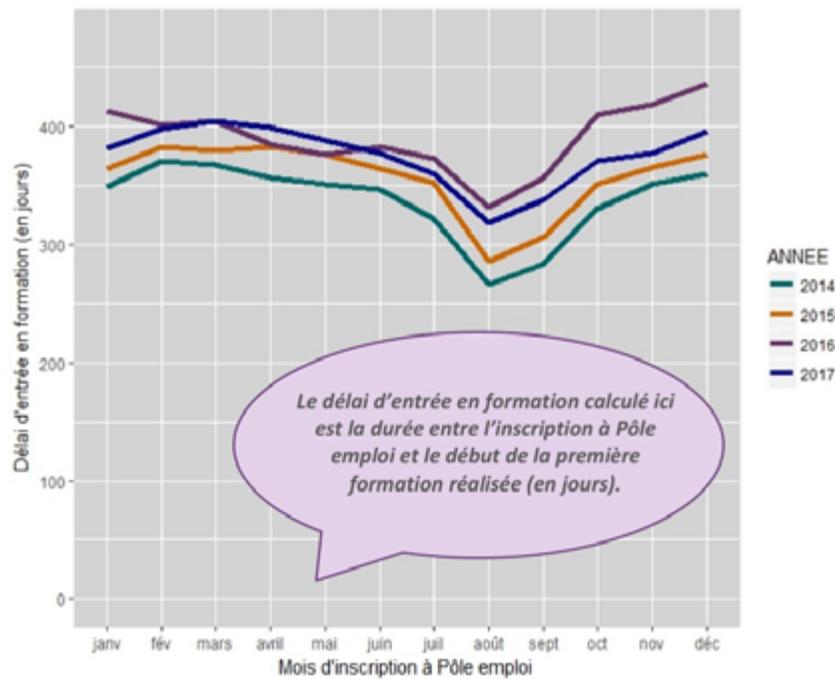
- ▶ **Le taux d'accès à la formation diminue globalement avec l'âge.**  
Parmi les allocataires sortis d'indemnisation en 2017 (hors annexes 8 et 10, hors CSP), 13,0 % ont connu au moins une période indemnisée en AREF. C'est le cas de 14,4 % des moins de 20 ans contre 5,6 % des 55-59 ans.
  
- ▶ **La durée totale des périodes indemnisées en AREF est d'environ de 3,6 mois en moyenne (4,2 mois en comptant les fins de formations indemnisées par l'Etat).**
  - Dans un tiers des cas, la durée totale en AREF est de moins d'un mois (12 % des cas entre 1 et 5 jours), pour 22 % elle dépasse 6 mois.
  
- ▶ **Parmi les bénéficiaires de l'AREF au 30 juin 2016, en moyenne :**
  - 57 % sont des femmes (contre 51 % des allocataires en ARE) ;
  - 28 % ont moins de 25 ans (contre 16 % des allocataires en ARE) ;
  - 58 % ont un diplôme équivalent ou supérieur au Baccalauréat (contre 43 % des allocataires en ARE) ;
  - 44 % se sont inscrits après la fin d'un CDD (contre 37 % des allocataires en ARE).

Source : FNA, échantillon au 10<sup>e</sup>

## UN DÉLAI D'ENTRÉE EN FORMATION LIÉ À LA DATE D'INSCRIPTION

En 2017, le délai moyen d'entrée en formation est de 12,4 mois (372 jours) en moyenne après l'inscription à Pôle emploi.

En lien avec le calendrier des entrées en formation, ce délai varie fortement selon la date d'inscription à Pôle emploi et les types de formation.



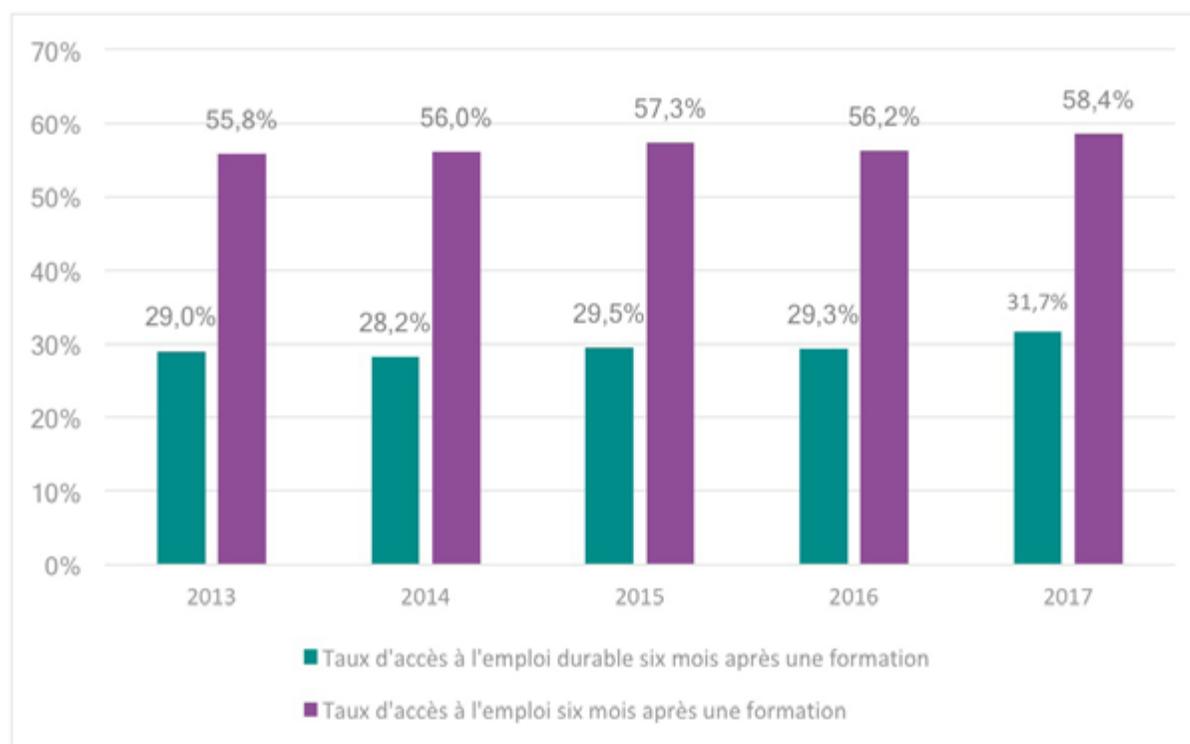
Source : FNA

Champ : allocataires ayant débuté un plan de formation au cours de l'année, hors CSP. Seul le premier plan de formation qui a directement suivi l'inscription à Pôle emploi est retenu ici.

## L'ACCÈS À L'EMPLOI APRÈS LA FORMATION

► Les taux d'accès à l'emploi progressent peu en moyenne ces dernières années.

Le ciblage du « plan 500 000 » sur les demandeurs d'emploi peu qualifiés et les demandeurs d'emploi de longue durée explique pour partie ces résultats contenus sur 2016 et 2017. En effet, pour ces publics, les taux de retour à l'emploi sont plus faibles que la moyenne.



*Source : Pôle emploi*

*Champ : demandeurs d'emploi sortants de formation dans l'année N (sauf pour l'année 2017, période de janvier à novembre pour le taux d'accès à l'emploi durable 6 mois après une formation et de janvier à octobre pour le taux d'accès à l'emploi 6 mois après une formation).*

# LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Profil des allocataires

Calcul de l'allocation et indemnisation des allocataires

Les allocataires en formation

## **Les allocataires créateurs d'entreprise**

Les intermittents du spectacle (annexes 8 et 10)

Les frontaliers

## LES ALLOCATAIRES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

### Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise, 3 ans après la validation de leur projet par Pôle emploi

- ▶ Trois ans après la validation de leur projet de création d'entreprise :
  - 9 projets sur 10 ont abouti, et 76 % des entreprises créées sont toujours actives.
  - Près de la moitié des entreprises créées sont des micro-entreprises.
- ▶ Un créateur sur deux a reçu des aides ou des incitations financières, dont la moitié a bénéficié de l'ARCE, ou du cumul ARE ou ASS.
- ▶ Moins de femmes et moins de jeunes par rapport à la moyenne des demandeurs d'emplois, avec des qualifications plus élevées, inscrits plus fréquemment suite à un licenciement ou une rupture conventionnelle.
- ▶ Ils travaillent en moyenne 53 heures par semaine et ont des revenus qui restent modestes (un sur deux ne dépasse pas le Smic mensuel).

*Source : Pôle Emploi, Eclairages et synthèses, N°46, octobre 2018*

*Champ : demandeurs d'emploi en catégorie A s'étant inscrits à Pôle emploi au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, ayant validé un projet de création d'entreprise*

### Les bénéficiaires de l'ARCE, 2 ans après la perception de l'aide

- ▶ Deux ans après la création ou la reprise de l'entreprise :
  - 72% des entrepreneurs sont toujours à la tête de leur entreprise et envisagent d'y rester pendant cinq ans ou plus.
  - 12% des bénéficiaires sont de nouveau à la recherche d'un emploi après avoir quitté la tête de leur entreprise.
- ▶ L'ARCE joue un rôle important dans le financement du projet de création d'entreprise :
  - sans cette aide, plus des trois quarts d'entre eux déclarent qu'ils n'auraient pas pu concrétiser leur projet ou l'auraient fait avec plus de difficultés.
- ▶ Les bénéficiaires de cette aide ont plus fréquemment perdu leur emploi dans le cadre d'un CDI, et en particulier d'une rupture conventionnelle.
- ▶ Un projet souvent anticipé et débuté rapidement après la perte d'emploi.

*Source : Unédic, Enquête auprès des bénéficiaires de l'Arce, 2013*

## CRÉATEURS D'ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRES DE L'ARCE : UNE TENDANCE À LA BAISSÉ

Nombre de bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE et montants versés au titre de l'ARCE



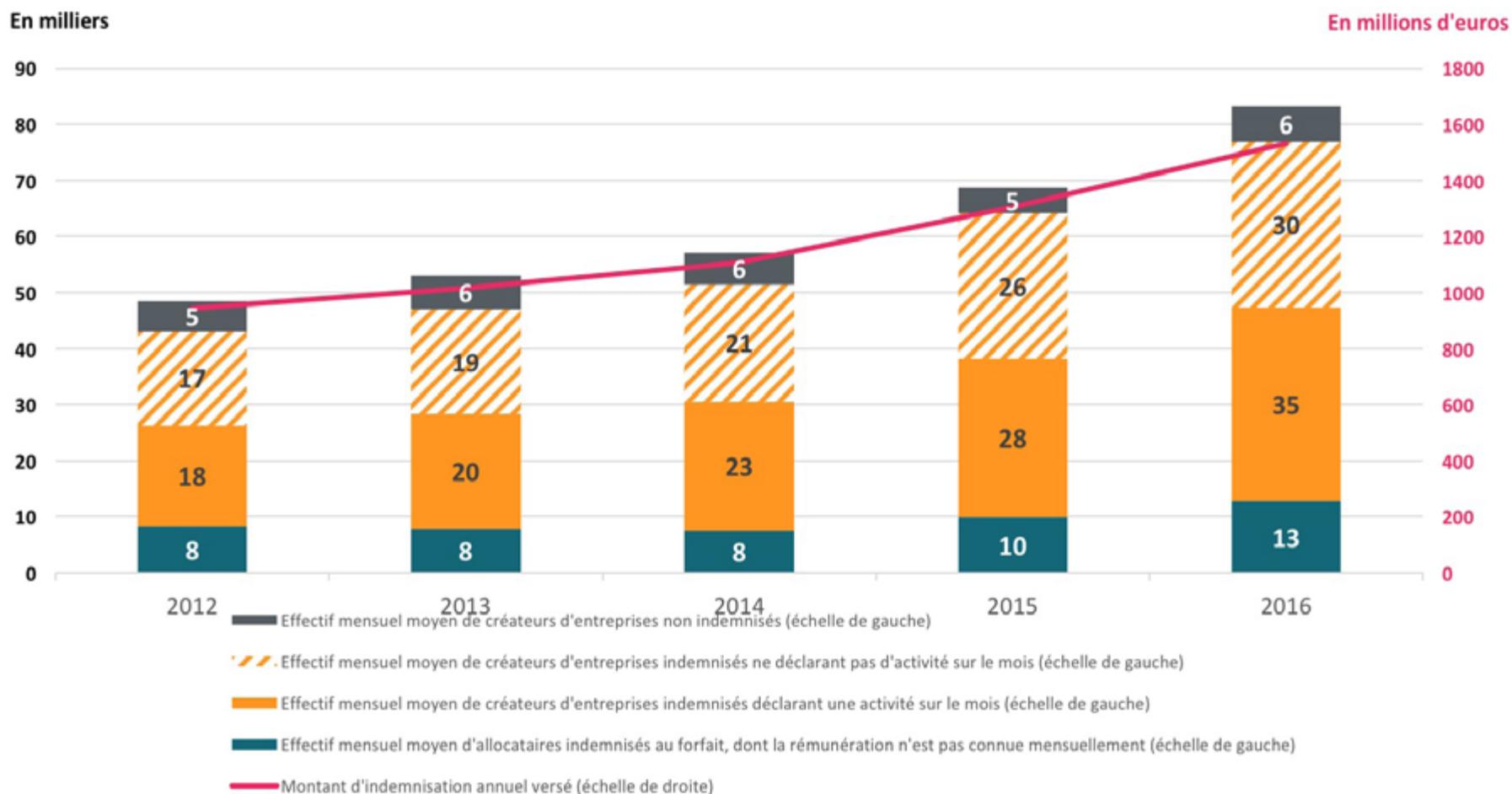
Source : FNA

Champ : bénéficiaires d'un premier versement de l'ARCE ; versements France entière.

Lecture : en 2006, environ 18 000 allocataires de l'Assurance chômage ont bénéficié d'un premier versement de l'ARCE, environ 90 millions d'euros ont été versés cette même année au titre de l'ARCE.

## CRÉATEURS D'ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRES DE L'ARE : UNE TENDANCE À LA HAUSSE

### Evolution des effectifs mensuels des allocataires créateurs d'entreprise en ARE et montants annuels d'indemnisation versés



Source : FNA

Champ : allocataires de l'Assurance chômage en ARE ou AREF inscrits en catégorie « création d'entreprise » à fin de mois, France entière.

Lecture : en 2012, chaque mois 8 000 créateurs d'entreprises ne pouvant déclarer leur rémunération mensuellement étaient indemnifiés au forfait.

# LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Profil des allocataires

Calcul de l'allocation et indemnisation des allocataires

Les allocataires en formation

Les allocataires créateurs d'entreprise

**Les intermittents du spectacle (annexes 8 et 10)**

Les frontaliers

## LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE (ANNEXES 8 ET 10)

### Nombre d'intermittents

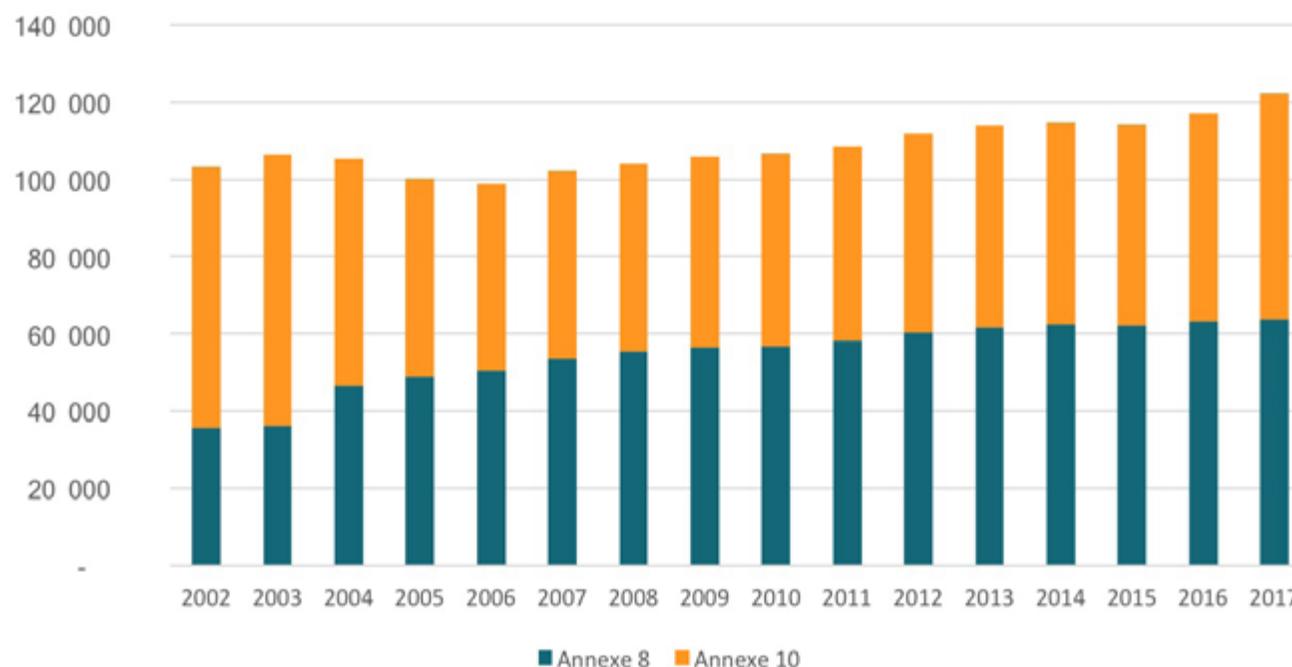
En 2017, environ 120 000 allocataires ont été indemnisés au moins une fois au titre de l'annexe 8 ou 10. La part des allocataires relevant de l'annexe 10 diminue en 2004 car le périmètre de l'annexe a changé : les techniciens du spectacle vivant relèvent désormais de l'annexe 8.

A l'inverse, depuis 2016, certains réalisateurs ne relèvent plus de l'annexe 8 mais de l'annexe 10.

**Annexe 8**  
ouvriers et techniciens  
du spectacle

**Annexe 10**  
artistes

### Nombre d'allocataires indemnisés au moins une fois dans l'année au titre de l'annexe 8 ou 10



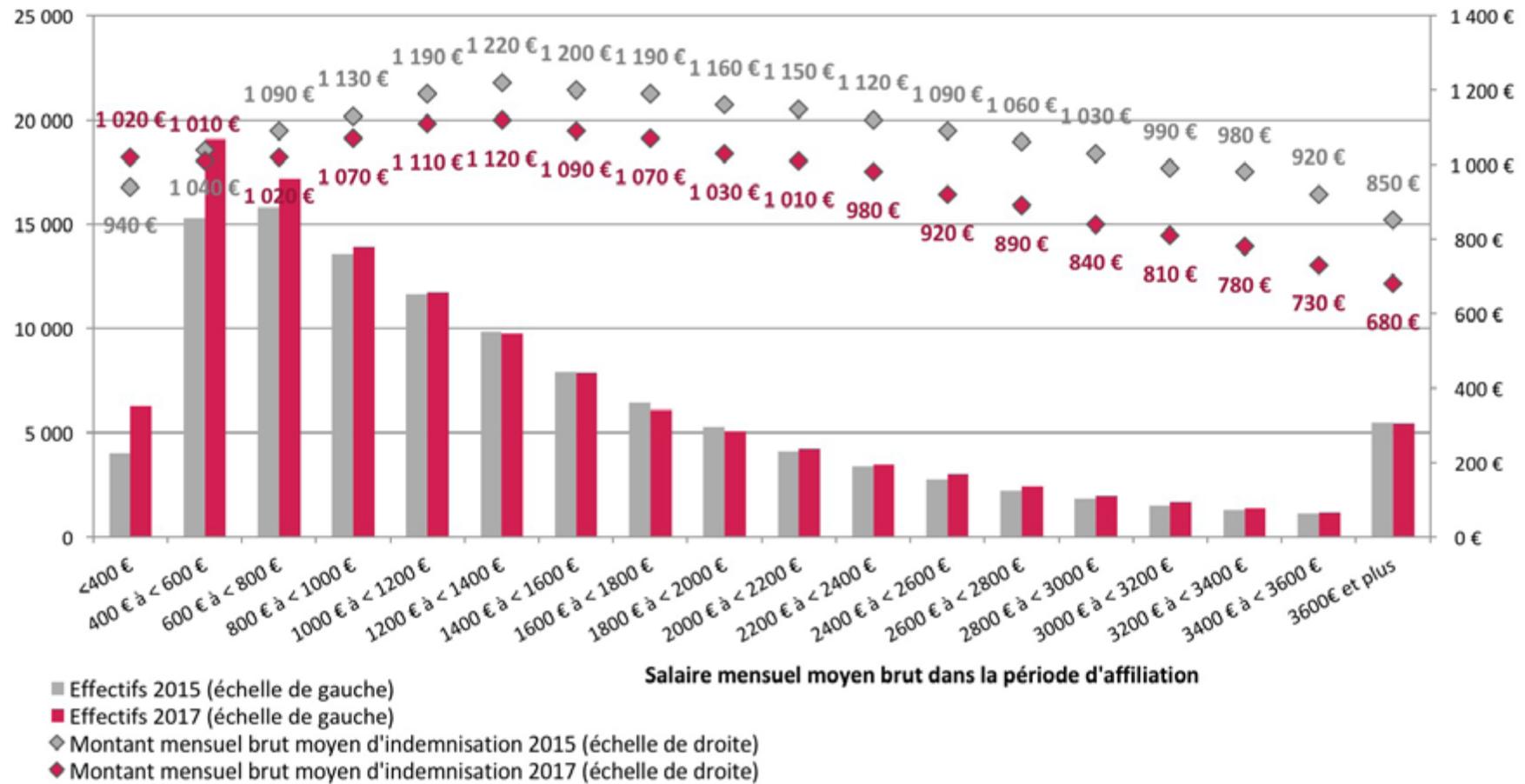
*Sources : tableau de bord de Pôle emploi jusqu'à 2013, FNA à partir de 2014*

*Champ : allocataires ayant été indemnisés au moins 1 jour dans l'année en annexe 8 ou 10, France entière*

## LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE (ANNEXES 8 ET 10)

### L'indemnisation des intermittents, avant et après l'accord de 2016

Nombre d'allocataires indemnisés au moins une fois dans l'année au titre de l'annexe 8 ou 10 et montant d'indemnisation mensuel brut moyen, par tranche de salaire de référence, en 2015 et 2017



Source : FNA, données exhaustives

Champ : allocataires ayant été indemnisés au moins 1 jour dans l'année en annexe 8 ou 10, France entière

# LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Profil des allocataires

Calcul de l'allocation et indemnisation des allocataires

Les allocataires en formation

Les allocataires créateurs d'entreprise

Les intermittents du spectacle (annexes 8 et 10)

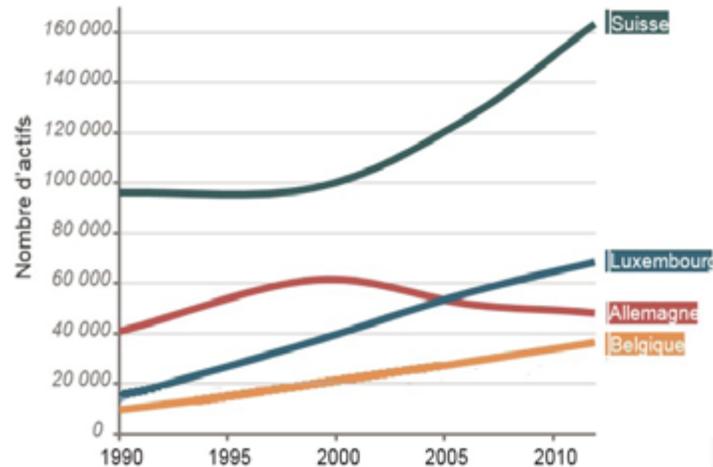
**Les frontaliers**

## POPULATIONS DE TRAVAILLEURS ET D'ALLOCATAIRES FRONTALIERS

### FORTE HAUSSE DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS, PORTÉE PAR LES FRONTALIERS SUISSES

- ▶ **Le nombre total de travailleurs frontaliers a presque doublé en 20 ans, le nombre d'allocataires a lui aussi progressé rapidement sur cette période.**
  - Entre 2005 et 2013, en Suisse : le nombre de travailleurs frontaliers est passé de 120 000 à 160 000, soit environ +35%. Dans le même temps, le nombre d'allocataires frontaliers suisses s'est accru de 10 000 à 16 000, soit + 60%

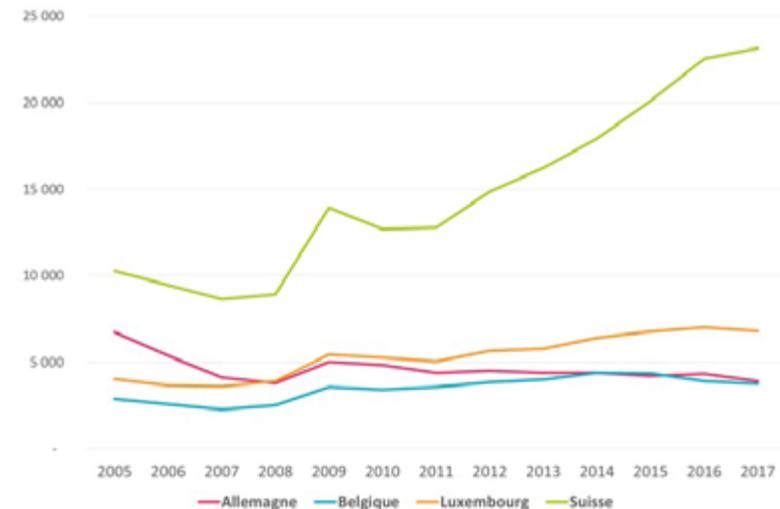
Évolution du nombre de travailleurs frontaliers selon le pays dans lequel ils exercent une activité (1990 - 2013)



Sources : Insee, Recensement de population 1990, 1999, 2006, 2013

Réalisation : CGET - DST - CELLULE CARTO, 2017

Evolution du nombre d'allocataires frontaliers selon le pays dans lequel ils ont exercé une activité (2005-2017)



Source : FNA

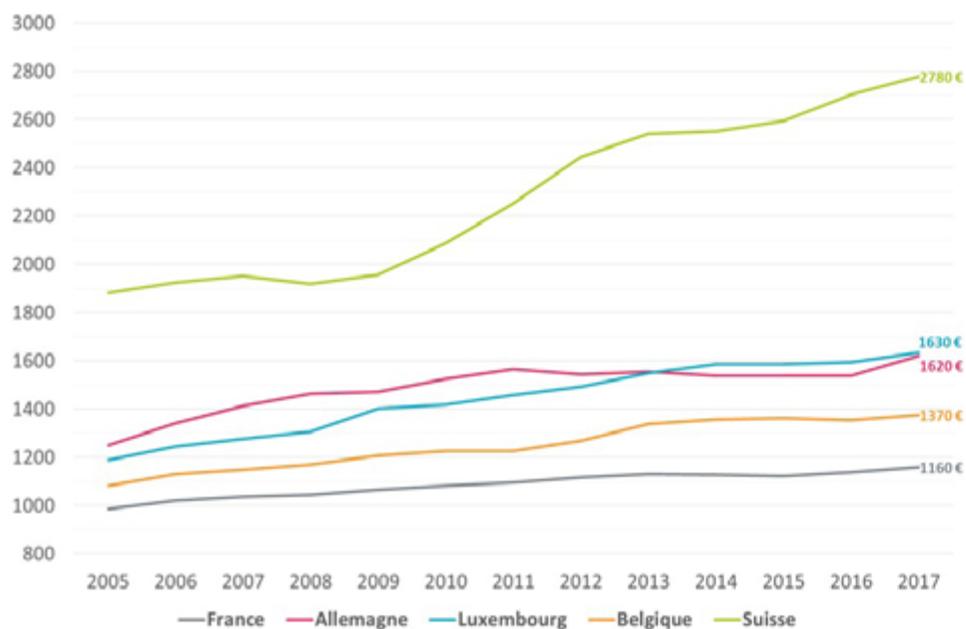
Champ : France métropolitaine, allocataires indemnisés en ARE ou AREF au 31 décembre, hors annexes 8 et 10.

## LES CARACTÉRISTIQUES D'INDEMNISATION DES FRONTALIERS

### DES ALLOCATAIRES AVEC DES MONTANTS D'INDEMNISATION ÉLEVÉS

- ▶ En 2017, l'allocation moyenne des frontaliers suisses est 2,4 fois plus élevée que celle perçue par les non frontaliers. Elle est également plus élevée pour les frontaliers luxembourgeois, allemands et belges.
- ▶ Les frontaliers ouvrent moins souvent de droit suite à une fin de CDD que les non frontaliers, excepté pour les frontaliers belges.

Évolution du montant de l'allocation mensuelle brute, en euros

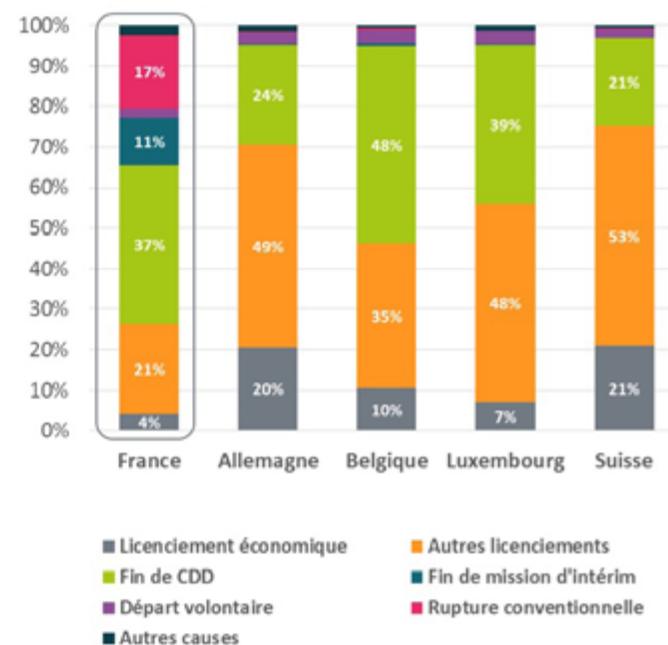


Source : FNA

Champ : France métropolitaine, allocataires indemnisés en ARE ou AREF au 31 décembre, hors annexes 8 et 10.

France : désigne l'ensemble des allocataires de France métropolitaine

Profil des allocataires frontaliers selon leur motif d'ouverture de droit en 2017





**L'ASSURANCE CHÔMAGE**  
**DOSSIER DE RÉFÉRENCE**  
**DE LA NÉGOCIATION**

Novembre 2018

**Unédic**

4, rue Traversière – 75012 Paris  
Tél. : 01 44 87 64 00

[www.unedic.fr](http://www.unedic.fr) – [@unedic](https://twitter.com/unedic) – LinkedIn 